

OFFICE DES RISQUES MAJEURS DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE
ORMES

Association

Siège Social : Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH)
Hôtel d'Agglomération – 19 rue Georges Braque – 76600 Le Havre

Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'ORMES
en date du 10 février 2017

Le 10 février 2017, à l'Hôtel d'Agglomération, salle Raoul Dufy, les membres du Conseil d'Administration de l'association ORMES, désignés lors de l'assemblée constitutive en date du 11 février 2003 et élus lors de l'assemblée générale du 24 juin 2013, se sont réunis.

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Edouard PHILIPPE, ouvre la séance à 14h00.

Il rappelle qu'il a été dressé une feuille de présence signée par les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés.

Etaient présents :

Edouard PHILIPPE, CODAH
Jean-Paul LECOQ, CODAH
Daniel SOUDANT, CODAH
Didier SANSON, Caux Estuaire
Jacques DELLERIE, Caux Estuaire
Jean-Michel ARGENTIN, Caux Estuaire
Baptiste MAURAND, Grand Port Maritime du Havre
Emmanuel LUDOT, Grand Port Maritime du Havre
François HAAS, CCI Seine Estuaire
Olivier CLAVAUD, Commission Risques Industriels de la CCI Seine Estuaire
Raphaël WIETZKE, Commission Risques Industriels de la CCI Seine Estuaire
Jean-Marie DUBOS, SAFRAN Nacelles

Excusés :

Nicolas BIRE, CCI Seine Estuaire
Pascal REGHEM, Université du Havre donne pouvoir à Monsieur Edouard PHILIPPE
Dimitri LEFEVRE, Université du Havre
Agnès FIRMIN LE BODO, Ville du Havre donne pouvoir à Monsieur Edouard PHILIPPE

Présents non votants :

Bruno PACCOUD, KPMG
Gilles PIERRE, CODAH
Jean-Louis MIGNARD, CODAH
Jean-Sébastien CHABOCHE, CODAH
Pascal MALLET, Animateur Commission « Surcotes Marines »

- *Ordre du jour* -

Le Président rappelle l'ordre du jour suivant qui est accepté :

- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 avril 2016
- Information sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2016
- Composition du conseil d'administration et du bureau de l'ORMES
- L'information Préventive – Point d'avancement
- Le risque de submersions marines – Point d'avancement
- PPRT – Point d'avancement
- Evolutions de l'ORMES
- Renouvellement de la mission de Commissaire aux comptes
- Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux à l'Hôtel d'Agglomération et de véhicules du parc mutualisé
- Agrément des membres pour 2016
- Point budgétaire au 31 décembre 2016
- Fixation du montant des cotisations 2017
- Budget prévisionnel 2017
- Questions diverses / Clôture

**1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration
du 29 avril 2016**

Le Président demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 avril 2016.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

**2. Information sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 29 avril 2016**

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une simple information car c'est la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui adoptera ce procès-verbal. Il demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2016.

Aucune observation n'est formulée.

3. Composition du Conseil d'Administration et du Bureau de l'ORMES

A. Composition du Conseil d'Administration

Le Président rappelle que la composition du Conseil d'administration se doit de refléter les changements de représentation survenus au sein des organismes fondateurs de l'ORMES. Il informe les membres que le GPMH a désigné Monsieur Baptiste MAURAND, Directeur Général Adjoint, pour succéder à Monsieur Vincent MALFERE au sein du Conseil d'Administration de l'ORMES

B. Composition du bureau

Le Président rappelle que Monsieur Vincent MALFERE occupait la fonction de 2nd Vice-président de l'ORMES et présidait la commission « surcotes marines ». Il propose de désigner Monsieur Baptiste MAURAND pour occuper ces fonctions.

Pour rappel, le bureau de l'ORMES est composé de

Président : Monsieur Edouard PHILIPPE

1^{er} Vice-président : Monsieur Didier SANSON

2nd Vice –président : Monsieur Baptiste MAURAND

Trésorier : Monsieur François HAAS

Secrétaire général : Monsieur Emmanuel LUDOT

C. Délégation des pouvoirs du Président de l'ORMES

Suite au départ de Monsieur MALFERE, le Président donne délégation de ses pouvoirs de Président de l'association ORMES à Monsieur Baptiste MAURAND, 2nd Vice-président de l'association, afin de le remplacer dans tous les cas d'absences ou d'empêchements qui seraient de nature à nuire au bon fonctionnement de l'association ORMES.

Le Conseil d'Administration donne son accord pour cette délégation de pouvoir pour permettre le bon fonctionnement de l'association.

4. L'Information Préventive – Point d'avancement

Le Président donne la parole à Monsieur Jean-Sébastien CHABOCHE pour la présentation du point d'avancement de l'Information Préventive.

M. CHABOCHE fait le point sur les actions en cours. Depuis 2016, il y a la diffusion de la carte individuelle sur l'alerte. Elle a été diffusée à 151 000 exemplaires au sein de 28 communes membres de l'ORMES notamment par son insertion dans les journaux des établissements publics de coopération intercommunale « Au fil de Caux » et « Terre d'Agglo ». Cette diffusion est l'occasion d'aborder la problématique des risques majeurs avec les communes. Lors de ces rencontres, les élus ont émis des questions sur la couverture du territoire par CIGNALE, le son de l'alerte, les essais des sirènes... et pour y répondre, un article a été rédigé sur le site de l'ORMES dans la rubrique « L'actualité ». La 2^{ème} action porte sur le Plan Familial de Mise en

Sûreté, PFMS. En 2007, l'ORMES a créé son PFMS, une première en France. Dans le cadre de la refonte de ce document, il a été décidé de s'appuyer sur le document de Ministère de l'Intérieur, « Je me protège en famille » avec un éditorial commun entre le Président de l'ORMES et la Préfète de Seine-Maritime. Le PFMS est actuellement diffusé de manière dématérialisée via le site Internet de l'ORMES. Il est très pédagogique car il interpelle le citoyen dans son environnement quotidien. L'atelier de l'Information Préventive du mois de novembre s'est interrogé sur un envoi papier ou avoir une autre approche pédagogique. Il a été proposé de se rapprocher des établissements scolaires de type collège pour engager une démarche pédagogique et de sensibilisation.

Concernant les développements, un projet de formation des agents communaux sur le risque toxique est en préparation et peut être ultérieurement pour des salariés des entreprises. Il s'agit de former ces personnes à reconnaître une alerte du risque toxique, savoir se protéger et organiser la sécurité des personnes autour de soi. Le cahier des charges de la formation est écrit conjointement avec les services de la CODAH, de Gonfreville-l'Orcher, d'Harfleur et du Havre. Une première session est prévue auprès d'une dizaine d'agents de la commune d'Harfleur en avril 2017.

M. CHABOCHE termine avec l'utilisation des outils numériques et de téléphonie mobile en tant que complément au centre CIGNALE de la CODAH en créant une application d'information préventive, de sensibilisation et d'alerte pour avertir la population en cas de survenance d'un risque naturel ou technologique mais aussi de diffuser les consignes de sécurité liées aux différents risques. C'est aussi l'utilisation d'un automate d'appel pour l'envoi de message par SMS à partir des bases de contact renseignées notamment via les inscriptions aux services publics. Le cahier des charges est en cours de finalisation. L'objectif est de le mettre en place pour l'automne 2017.

Le Président remercie Monsieur CHABOCHE pour sa présentation et demande aux membres s'ils ont des remarques ou des questions.

M. LECOQ s'interroge sur la capacité et la saturation des réseaux. Il insiste sur l'utilisation d'un outil connecté à la fibre optique qui s'affranchit du réseau SMS au moins dans la zone exposée. Par rapport à son expérience avec l'Alert Box, il ajoute qu'il y aura un vrai travail de mise à jour des numéros de téléphone.

M. CHABOCHE répond que sur l'appli, il est demandé un gros volume de diffusion dans un délai restreint. L'idée serait également de faire des listes de priorisation. Actuellement, on est sur le choix de l'utilisation d'un outil que la population a le plus sur soi : le téléphone mobile.

M. MAURAND explique qu'il y a un plan de communication mis en œuvre pour le PPRT pour les salariés du GPMH qui sont sur la zone industrielle. Il serait intéressé par le retour d'expérience de la formation et par la transmission du cahier des charges pour une éventuellement application vers les salariés du GPMH.

Le Président demande si les membres souhaitent encore intervenir sur ce sujet.

Aucune intervention n'est demandée.

5. Point d'avancement sur le risque de submersions marines

Le Président donne la parole à Monsieur Pascal MALLET pour la présentation du point d'avancement sur le risque de submersions marines.

M. MALLET rappelle que le grand sujet sur le territoire est la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation, SLGRI, pilotée par l'Etat, sur laquelle l'ensemble des partenaires travaillent depuis plusieurs années. Elle a été approuvée en décembre 2016 et est en cours de mise en œuvre. Les 4 grands objectifs concernent : la réduction de la vulnérabilité, celle de l'aléas, la gestion de crise et le retour à la normale et le développement de la culture du risque. Une disposition anticipée a déjà été mise en place par le Préfet par la prescription d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux submersions marines de la plaine alluviale nord de la Seine, PPRL PANES. Les acteurs locaux se sont positionnés de façon volontariste notamment pour financer l'étude d'aléa avec les services de l'Etat en vue de définir cette année les cartes d'aléas qui vont ensuite permettre de rédiger des règles de maîtrise de l'urbanisation et de rechercher des solutions pour gérer le risque inondation. Par ailleurs, l'ensemble des acteurs vont se réunir sous l'égide de l'Etat pour préparer un Plan d'Action de Prévention des Inondations, PAPI, c'est-à-dire les dispositifs de financement des actions des différents acteurs. Puis, un bilan de l'année 2016 est présenté :

- Participation à deux événements nationaux notamment le colloque sur l'étude du niveau de la mer, REFMAR 2016 dans le cadre d'une intervention lors d'une table ronde sur le thème « *l'estuaire de la Seine s'organise face au risque* » (à l'UNESCO – Paris) et les assises nationales des risques naturels (Palais du Faron – Marseille) avec la participation à une table ronde autour du programme de recherche « Risques, Décisions, Territoires ».
- Travail de réseaux avec le pilotage d'un groupe de travail « agglomération portuaire et submersion marine » du réseau « des villes et leurs réseaux résilients face aux risques naturels » géré par l'Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles et l'Institut de Maîtrise des Risques.
- Visites d'une délégation havraise (benchmarking territorial) concernant les solutions et les bonnes pratiques de gestion des risques, avec la visite du site de Radio-France (Paris) qui est soumis au risque de crue de la Seine et qui a mis en place des dispositifs de protection et un plan de continuité d'activité (PCA).
- Un travail a été mené avec les services de la CODAH sur les problématiques de clapet anti-retour sur le quartier Saint-Nicolas pour isoler un exutoire sur un bassin portuaire susceptible d'entraîner des submersions marines.

M. MALLET poursuit avec quelques éléments de perspectives avec la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation qui va mobiliser l'ensemble des acteurs mais aussi d'actions préventives et curatives face au risque d'inondation. Il informe les membres de la participation aux Journées 2017 au Havre « Résilience et territoire » organisées par l'association des ingénieurs territoriaux (AITF) et le Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) au Carré des Docks.

Concernant le volet information et culture du risque, la CODAH en partenariat avec ENEDIS et le GPMH participent au Grand prix de la culture du risque inondation créé dans le cadre du plan de gestion du risque inondation sur l'ensemble du bassin Seine Normandie. Un travail sur la réalité virtuelle des submersions dans le centre-ville du Havre est également en cours en vue d'un futur exercice de crise. Une candidature de partenariat a été également développée dans le cadre d'un consortium d'organisme scientifiques et techniques et de bureaux d'études sur la réalité augmentée afin d'expérimenter des applications de type smartphone de représentation réaliste d'une inondation pour une mise en situation notamment.

Le Président remercie Monsieur MALLET pour sa présentation et demande aux membres s'ils ont des remarques ou des questions.

M. DUBOSC demande si le retour de l'étude couvrant les différents scénarios avec une cartographie évoqué lors du précédent conseil d'administration est toujours programmé pour juillet de cette année et s'interroge sur la suite.

M. MALLET répond qu'effectivement c'est dans le cadre du Plan de Prévention du Risque Littoral. Il rappelle que les services de l'Etat sont maîtres d'ouvrage pour l'ensemble de cette étude. Il semblerait qu'il y est quelques semaines de décalage mais nous sommes toujours dans ce calendrier. Ces cartographies vont déterminer des hauteurs d'eau sur notre territoire. Il y aura une deuxième étape qui sera menée par les services de l'Etat qui est la répertoriation de l'ensemble des enjeux qui sont dans ces zones inondables. Puis, l'Etat va faire le croisement des 2 pour faire la carte des risques c'est-à-dire la combinaison entre l'aléa et l'enjeu pour déterminer une cartographie réglementaire comme pour le PPRT. Le Plan de Prévention des Risques, PPR, devrait prendre de 3 à 4 ans et bien entendu l'ensemble des acteurs seront associés à cette démarche.

Le Président demande si les membres souhaitent encore intervenir sur ce sujet.

Aucune intervention n'est demandée.

6. PPRT - Point d'avancement

Le Président donne la parole à Monsieur Jean-Sébastien CHABOCHE pour la présentation du point d'avancement du PPRT.

M. CHABOCHE rappelle que le PPRT a été approuvé le 17 octobre 2016 suite à un travail collectif des membres du territoire associés aux services de l'Etat pour définir ce plan. Il concerne un territoire industriel avec 16 installations SEVESO seuil haut mais les impacts concernent aussi 350 logements localisés principalement sur la commune de Confreville-l'Orcher et des enjeux financiers assez importants avec des travaux de protection de l'habitat par prescription estimés à 6 millions d'euros et des mesures de protection et d'accompagnement des activités économiques pour 8,57 millions d'euros. Concernant le volet économique, l'association SYNERZIP-LH travaille à la définition des mesures organisationnelles pour le maintien des activités économiques sur la zone industrielle suite à l'ordonnance du 22 octobre 2015 avec l'appui de l'ORMES à travers son atlas des risques industriels. Pour le volet habitat, la CODAH en tant que délégataire des aides à la pierre prépare la mise en place du dispositif d'accompagnement des propriétaires. Le financement est pris en charge à 100% avec la répartition suivante : 40% Etat, 25% industriels, 25% collectivités et les 10% restants sont pris en charge par TOTAL, la ville de Confreville-l'Orcher et la CODAH dans la limite de 10% de la valeur vénale du logement et 20 000 euros maximum. Il y a également un travail en temps masqué de la CODAH pour : l'adressage des habitations, la préparation des diagnostics, l'information des populations et également la tenue de permanences à partir d'avril 2017. Ce délai s'explique par le recours gracieux de l'industriel SIGALNOR qui fige un peu l'avancée de ce projet. Les services de l'Etat ont demandé l'absence de communication sur ce dossier pendant les 2 mois de délais c'est-à-dire fin mars. Deux conventions importantes sont à passer avec l'Etat, une convention cadre du PPRT concernant les modalités de financement des travaux et

un avenant « PPRT » au Projet d'Intérêt Général de la mission rénovation entre la CODAH et l'ANAH.

Le Président demande si le motif du contentieux est connu.

M. CHABOCHE répond que la société SIGALNOR s'appuie surtout sur un manque de communication et de concertation sur le fait que les entreprises avec ou sans droit réel du domaine maritime public soient traitées de la même manière. Pour eux, il s'agit d'un choix arbitraire et cela augmente l'impact économique du PPRT.

M. CLAVAUD informe qu'il a été prévenu par le Sous-préfet de ce recours. Il a contacté les dirigeants de la société SIGALNOR qui ont expliqué leur démarche. Il pense que l'enjeu est ailleurs. Il ajoute que la concertation entre les industriels est excellente et que les échanges avec les différents acteurs ont été transparents. Il a fait part à la Préfète qu'il était désappointé du fait d'avoir été mis devant le fait accompli concernant le recours de la société SIGALNOR. Il lui a rappelé que cela n'était pas la façon dont les industriels souhaitaient travailler et que de ce fait là ils continueraient à œuvrer dans l'intérêt général.

M. DUBOSC demande une petite clarification sur l'atlas des risques industriels. Il souhaite savoir si les informations recensées sont centralisées dans un même lieu ou dans un même fichier. Il s'interroge face au risque terrorisme.

M. LECOQ informe qu'au dernier Comité de Surveillance de Site, il a été rappelé à tous y compris les services de l'Etat qu'il ne peut plus y avoir d'espace de données accessibles sauf cas particulier.

M. CHABOCHE répond qu'il n'y a pas de communication au grand public de ces informations. Ce travail est fait au cas par cas et en face à face pour la communication de données.

Le Président demande si les membres souhaitent encore intervenir sur ce sujet.

Aucune intervention n'est demandée.

7. Evolutions de l'ORMES

Le Président donne la parole à Monsieur Jean-Sébastien CHABOCHE pour la présentation du point sur les évolutions de l'ORMES.

M. CHABOCHE rappelle que l'ORMES a participé à la concertation et à l'élaboration du PPRT par contre sa mise en œuvre opérationnelle va s'organiser autour de SYNERZIP- LH pour les activités économiques, la CODAH et les communes pour les mesures de protection des habitations et le Comité de Suivi de Site de la ZIP pour le pilotage global en matière de gestion et de prévention des risques. L'activité de l'ORMES vis-à-vis du PPRT doit évoluer en conséquence. L'ORMES conserve une mission générale de coordination et d'information des acteurs de notre territoire face aux risques majeurs en organisant une intelligence collective, en produisant et en diffusant une information préventive sur les risques et en portant l'image d'un territoire organisé face aux risques. Les principaux enjeux partagés entre l'ORMES et SYNERZIP-

LH sont : la capitalisation sur la marque ORMES (symbole d'un territoire organisé), sur les savoir-faire de l'ORMES (transfert du travail effectué et des outils) et les synergies ORMES / SYNERZIP-LH afin d'assurer un pilotage et une coordination encore plus efficaces des différentes actions administratives et de communication de l'ORMES et de SYNERZIP-LH.

L'organisation opérationnelle suivante est proposée :

- SYNERZIP-LH intègre l'ingénieur de l'ORMES dédiée aux risques technologiques et les moyens correspondants.
- L'ORMES se rapproche de SYNERZIP-LH qui accueille son assistante administrative.
- Le délégué général de SYNERZIP-LH assure l'encadrement et la coordination opérationnelle.

Le budget de fonctionnement annuel de l'ORMES est de 108 000 € dont 27 000 € de communication. Il est proposé que les cotisations des industriels soient globalisées au travers de celle de SYNERZIP-LH. Soit la proposition de participations financières suivantes :

Membres fondateurs Caux Estuaire (3000) CCI Seine Estuaire (25 000) CODAH (39 000) GPMH (3000) Université (300)	70 300
Collectivités (communes)	3 600
SYNERZIP	35 000

Le Président ajoute qu'il s'agit d'une vraie évolution cohérente. Il demande aux membres leurs sentiments sur cette évolution.

M. LECOQ souhaite savoir si l'association SYNERZIP-LH intègre toutes les entreprises SEVESO de la région havraise et pas seulement celles de la zone industrielle.

M. CLAVAUD rappelle que l'association à vocation à intégrer toutes les entreprises SEVESO.

M. LECOQ ne souhaite pas mettre la sécurité des populations entre les mains des industriels. Il ajoute qu'il faut que l'esprit de l'ORMES reste dans cette nouvelle organisation. Par contre, il remarque que les représentants des associations ne sont toujours pas intégrés. Il souhaite que l'on trouve le moyen de les faire participer.

M. CLAVAUD est en phase avec les propos évoqués. En tant qu'industriel, on souhaite associer nos compétences, continuer à travailler en transparence et à préserver l'ORMES. Pour l'aspect associatif, il pense qu'il faut les intégrer d'une manière ou d'une autre.

Le Président souhaite une intégration des associations au niveau des ateliers dans un premiers temps.

M. LECOQ rappelle que la force de notre territoire c'est la recherche et c'est grâce à elle que l'on rayonne en France et en Europe comme un territoire qui assume, porte et répond à la question des risques technologiques. Il souhaite que l'on garde cette dimension universitaire.

M. CHABOCHE ajoute qu'il y a deux conventions proposées : une convention de partenariat ORMES / SYNERZIP-LH qui reprend les propos abordés et une convention de cession ou de mise à disposition de mobiliers, matériels informatiques et de logiciels.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve les évolutions de l'ORMES et autorise le Président à signer la convention de partenariat ORMES / SYNERZIP-LH et la convention de cession ou de mise à disposition de mobiliers, matériels informatiques et de logiciels.

8. Renouveaulement de la mission de Commissaire aux comptes

M. HAAS rappelle que conformément aux statuts de l'association, l'ORMES doit avoir un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant. Nous sommes arrivés à la date de renouvellement de la mission de KPMG Entreprises. Il propose de retenir comme commissaire aux comptes titulaire : KPMG SA – 70 rue Charles Laffitte – 76600 Le Havre et comme commissaire aux comptes suppléant : SALUSTRO REYDEL – Tour Eqho – 2 avenue Gambetta – CS60055 – 92066 Paris La Défense Cedex pour 6 exercices à compter de l'exercice 2016. Si cette proposition recueille l'accord du Conseil d'Administration, le renouvellement de la mission du commissaire aux comptes sera proposé à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'article 16 des statuts.

Le Conseil d'Administration donne son accord pour le renouvellement de la mission du commissaire aux comptes.

9. Renouveaulement de la convention de mise à disposition des locaux et d'utilisation des véhicules du parc mutualisé

M. MIGNARD informe que l'actuelle convention de mise à disposition de locaux pour l'occupation d'un bureau dans l'Hôtel d'Agglomération situé au 3H et d'utilisation des véhicules du parc mutualisé est arrivée à échéance le 31 décembre 2016. L'ORMES a émis le souhait de renouveler cette convention de mise à disposition auprès de la direction habitat et affaires immobilières de la Communauté d'Agglomération Havraise. Il propose au Conseil d'Administration d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention de mise à disposition.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer la nouvelle convention de mise à disposition qui sera établie entre la Communauté d'Agglomération Havraise et l'ORMES pour l'occupation de locaux et l'utilisation des véhicules du parc mutualisé.

10. Agrément des membres pour 2016

M. MIGNARD rappelle qu'il appartient au Conseil d'Administration de statuer sur l'admission et l'exclusion des membres. La société OMNOVA Solutions SAS a écrit qu'elle ne souhaitait plus maintenir son adhésion à l'ORMES. Il propose que conformément à l'article 8 des statuts de l'association, le Conseil d'Administration prononce la perte de la qualité de membre pour la Société OMNOVA Solutions SAS.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prononce la perte de qualité de membre pour la Société OMNOVA Solutions SAS et approuve l'agrément des candidatures pour l'année 2016.

M. MIGNARD informe les membres du Conseil d'Administration que l'ORMES a reçu une nouvelle demande d'adhésion au 1 er janvier 2017 de l'association SYNERZIP- LH par courrier.

11 Point budgétaire au 31 décembre 2016

Le Président donne la parole à Monsieur François HAAS, Trésorier de l'association, pour présenter le point budgétaire au 31 décembre 2016.

M. HAAS présente les tableaux suivants :

COMPTE D'EXPLOITATION 2016 aux 31/12/2016

	Budget prévisionnel 2016		Situation au 31/12/2016	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Produits d'exploitation				
Cotisations des membres fondateurs	70 300,00 €		70 300,00 €	
Cotisations des membres actifs				
Entreprises à risques	46 500,00 €		43 500,00 €	
Collectivités	3 600,00 €		3 600,00 €	
Autres entreprises	100,00 €		100,00 €	
Cotisations à recevoir				
TOTAL	120 500,00 €		117 500,00 €	
Produits financiers				
Gain de change ou de conversion	-		1,59 €	
Intérêts du compte sur livret			1 304,24 €	
TOTAL	- €	- €	1 305,83 €	- €
TOTAL DES PRODUITS	120 500,00 €		118 805,83 €	
Charges d'exploitation				
Salaires, Traitement et Charges sociales		65 000,00 €		48 864,65 €
Honoraires		5 600,00 €		5 160,00 €
Fournitures de bureau		1 500,00 €		550,52 €
Frais de télécommunications		1 700,00 €		1 609,14 €
Frais de reproduction		7 500,00 €		6 616,88 €
Frais postaux		1 500,00 €		947,79 €
Frais de déplacement		- €		12,80 €
Gestion bancaire par Internet / Frais bancaire		150,00 €		132,84 €
Charges locatives		102,00 €		102,00 €
Convention de mise à disposition des véhicules CODAH		980,00 €		773,00 €
Frais divers		1 000,00 €		474,98 €
Impôts et taxes		600,00 €		162,00 €
Assurances		950,00 €		937,33 €
Amortissement des immobilisations		1 000,00 €		389,93 €
Hébergement site Web		1 000,00 €		504,00 €
HCFDC				306,05 €
Transfert charges d'exploitation pour projets associatifs	6 134,00 €		1 465,80 €	
Transfert charges d'exploitation pour fonds dédiés			3 151,88 €	
TOTAL	6 134,00 €	88 582,00 €		62 926,23 €
Fonds dédiés				
CIFAL		- €		- €
Gestion collective des risques de l'estuaire		- €		48 897,58 €
Evaluation de l'impact des surcotes marines		- €		- €
Reprise Fonds dédiés	- €		48 897,58 €	
TOTAL	- €	- €		- €
Projets associatifs				
Développement de l'information aux populations résidentes		- €		16 420,12 €
Gestion collective des risques de l'estuaire				4 854,15 €
Charges de fonctionnement / projets		- €		1 465,80 €
TOTAL				22 740,07 €
TOTAL DES CHARGES		82 448,00 €		85 666,30 €
TOTAUX	120 500,00 €	82 448,00 €	118 805,83 €	85 666,30 €
RESULTAT EXERCICE	38 052,00 €		33 139,53 €	

Suivi des projets associatifs	Situation au 01/01/2016	Ajustements Recettes 2016	Dépenses 2016	Solde au 31/12/2016
Programme d'information et de communication	29 971,78 €	28,22 €	- 17 551,47 €	12 448,53 €
Gestion collective des risques de l'estuaire	- €	15 500,00 €	- 5 188,60 €	10 311,40 €
Fonds 2012 non alloués	2 466,48 €	- 2 466,48 €		- €
Fonds 2013 non alloués	513,55 €	- 513,55 €		- €
Fonds 2014 non alloués	11 097,40 €	- 11 097,40 €		- €
Fonds 2015 non alloués	49 284,04 €	- 1 450,79 €		47 833,25 €
TOTAL	93 333,25 €	€	- 22 740,07 €	70 593,18 €

Suivi des fonds dédiés	Situation au 01/01/2016	Ajustements 2016	Dépenses 2016	Solde au 31/12/2016
CIFAL	14 236,61 €	- 14 236,61 €		- €
Projet de gestion collective des risques de l'estuaire	14 660,97 €	34 236,61 €	- 48 897,58 €	- €
Evaluation de l'impact des surcotes marines	23 796,27 €	- 20 000,00 €		3 796,27 €
TOTAL	52 693,85 €	€	- 48 897,58 €	€

Le Président remercie Monsieur HAAS pour sa présentation du point budgétaire 2016 et demande aux membres s'ils ont des questions.

Aucune intervention n'est demandée.

12. Fixation du montant des cotisations 2017

Compte tenu de l'évolution du territoire et des missions de l'ORMES, M. HAAS propose au Conseil d'Administration de fixer les cotisations suivantes pour l'année 2017 :

- Etablissement Publics de Coopération Intercommunales :
 - o CODAH : 39 000,00 €
 - o Caux Estuaire : 3 000,00 €
- Cci Seine Estuaire, y compris la commission Risques Industriels : 25 000,00 €
- Grand Port Maritime du Havre : 3 000,00 €
- Université du Havre : 300,00 €
- Communes : 100,00 €
- SYNERZIP-LH : 35 000,00 € (dont 100,00 € par établissements industriels membres à l'ORMES)
- Membres associés : 100,00 €

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le montant des cotisations pour l'année 2017.

13. Budget prévisionnel 2017

Le Président donne la parole à Monsieur François HAAS, Trésorier de l'association, pour présenter le budget prévisionnel 2017.

M. HAAS présente les tableaux suivants :

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2017				
	2016		2017	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Produits d'exploitation				
Cotisations des membres fondateurs	70 300,00 €		70 300,00 €	
Cotisations des membres actifs				
Entreprises à risques	46 500,00 €		- €	
Collectivités	3 600,00 €		3 600,00 €	
Autres entreprises	100,00 €		- €	
SYNERZIP			35 000,00 €	
Produits financiers				
Gain de change ou de conversion			- €	
Intérêts du compte sur livret			- €	
TOTAL	120 500,00 €		108 900,00 €	
Charges d'exploitation				
Salaires, Traitement et Charges sociales		65 000,00 €		62 000,00 €
Honoraires		5 600,00 €		5 200,00 €
Fournitures de bureau		1 500,00 €		1 000,00 €
Frais de télécommunications		1 700,00 €		1 700,00 €
Site Web-ORMES		1 000,00 €		800,00 €
Frais de reproduction		7 500,00 €		7 000,00 €
Frais postaux		1 500,00 €		1 300,00 €
Gestion bancaire par Internet		150,00 €		150,00 €
Charges locatives		102,00 €		102,00 €
Convention de mise à disposition des véhicules				
CODAH		980,00 €		980,00 €
Frais divers		1 000,00 €		800,00 €
Impôts et taxes		600,00 €		500,00 €
Assurances		950,00 €		1 000,00 €
Amortissement des immobilisations		1 000,00 €		1 000,00 €
HCFDC				500,00 €
Contribution projets et fonds dédiés aux charges d'exploitation		- 6 134,00 €		- 2 500,00 €
TOTAL		82 448,00 €		81 532,00 €
Projets associatifs				
Développement de l'information aux populations résidentes		- €		- €
Gestion collective des risques de l'estuaire				- €
Charges de fonctionnement / projets				- €
TOTAL		- €		- €
TOTAUX	120 500,00 €	82 448,00 €	108 900,00 €	81 532,00 €
Résultat de l'exercice	38 052,00 €		27 368,00 €	
Fonds de réserve statutaire	20 000,00 €		20 000,00 €	

Suivi des Projets associatifs (après affectation du résultat 2016)	Solde au 01/01/2017	Consommation des fonds non alloués	Ressources 2017	Dépenses 2017	Solde au 31/12/2017
Programme d'information et de communication	12 448,53 €	14 551,47 €	27 000,00 €	- 27 000,00 €	- €
Gestion collective des risques de l'estuaire	10 311,40 €	29 188,60 €	39 500,00 €	- 39 500,00 €	- €
Fonds 2015 non alloués	47 833,25 €	- 43 740,07 €	4 093,18 €		4 093,18 €
Fonds 2016 non alloués	55 879,60 €		55 879,60 €		55 879,60 €
Total des projets associatifs	126 472,78 €	- €	126 472,78 €	- 66 500,00 €	59 972,78 €

Suivi des Fonds dédiés	Solde au 01/01/2017	Ajustements 2017 à prévoir	Ressources 2017	Dépenses 2017	Solde au 31/12/17
Evaluation de l'impact des surcotes marines	3 796,27 €		3 796,27 €		3 796,27 €
Total des fonds dédiés	3 796,27 €	- €	3 796,27 €	- €	3 796,27 €

Le Président remercie Monsieur François HAAS pour sa présentation du budget prévisionnel 2017 et demande aux membres s'ils ont des questions.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel 2017.

14. Questions diverses -Clôture

Le Président demande aux membres s'ils ont des questions diverses.

Aucune question diverse n'est formulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 15h30.

Le Président
Luc LEMONNIER

Le Secrétaire Général
Emmanuel LUDOT